

Extrait du Registre des Délibérations

Comité Syndical

Séance du mardi 23 juin 2026

Date de la convocation : mardi 16 juin 2026

Étaient Présents :

Membres titulaires :

Arnaud JACOTTIN; Jean-Claude BOURIAT, Frédéric CLABE; Christophe PANDO; Florian BIENAIME; Frédéric GOMMY; Blandine SOUBEYRAS; Claude-Alexandre JAN; Julien BAYSSAC; Jean-Louis CALDERONI; Raymond CHAGOT; Jean-Michel BALEIX; Jean-Claude SETIER; Karine PERE; Hugues HIERNARD; Daniel LABOURET; Bertrand LOUBET; Jean-Marc DENAX; Véronique DELUZE; Jean-Pierre LACROIX; Cécile FAURE; Ivan LANTA; Franck LAMAS; Emilie ALONSO; Julie DE LALANDE DE VERNON; Stéphane ESTANGUET; Mounir HAJBI; Nathalie TORREJON; Virginie LEENKNEGT; Michel RIETSCH; Patricia WOLFS; Eric SAUBATTE;

Membres suppléants :

Guénaëlle HAURET suppléée par Véronique PEDEBOY, Christophe DESPAGNET suppléé par Cécile LANGINIER; Nathalie CABANNES suppléée par Sylviane MAZEAS DOLOREA; Jérôme MARBOT suppléé par Naïma BAAZIZI;

Étaient représentés :

Nicolas PATRIARCHE donne pouvoir à Eric SAUBATTE, Francis CHAPOTHIN donne pouvoir à Frédéric CLABE; Francis PEES donne pouvoir à Jean-Claude BOURIAT;

Étaient excusés :

Eric FRASCA; Joël SEGOT; Michel BERNOS; Bruno ZIEME; Stéphanie MAZA; Emmanuelle CAMELOT; Mehdi JABRANE; Marianne LAJARIGE; Tuncay CILGI;

Étaient absents :

Didier LARRIEU; Eric CASTET;

Secrétaire de séance : Julie DE LALANDE DE VERNON

9 – Avenant à la convention INTERLUD+

Rapporteur : Jean Claude BOURIAT

Mesdames, Messieurs,

Pau Béarn Pyrénées Mobilités s'est engagé dans la démarche InTerLUD (logistique urbaine durable) en 2021.

Ce programme a été l'opportunité d'accompagner des réflexions déjà engagées et des actions inscrites dans le Plan de Déplacements Urbain 2020-2030.

L'expertise du CEREMA, de ROZO, de la CCI Pau Béarn, de la CMA et de tous les acteurs économiques locaux a permis de rédiger une feuille de route cohérente à court, moyen et long terme. La charte de logistique urbaine durable a été signée le 24 avril 2023.

Fiches actions de la charte :

1. Aménager les aires de livraison en adéquation avec les besoins
2. Aménager les espaces d'attente pour les poids-lourds dans les zones périphériques
3. Faire évoluer progressivement les accès du cœur piéton de Pau pour conforter ce secteur pacifié
4. Faciliter et anticiper la mise en place de la ZFE-M
5. Soutenir la cyclo-logistique
6. Organiser un chantier de travaux exemplaire et reproductible
7. Soutenir le développement des filières de circuits-courts
8. Engager les principaux acteurs générateurs de flux, à garantir la logistique urbaine durable
9. Réaliser un schéma de déploiement des infrastructures d'avitaillement en énergies
10. Dialoguer et communiquer autour de la logistique urbaine durable
11. Accompagner les partenaires InTerLUD vers la formation et les outils de pilotage en faveur de la logistique urbaine durable

Par la suite, le programme INTERLUD+ (programme de certificats d'énergie), a permis d'obtenir des financements pour la mise en œuvre de ces actions.

Le syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités a ainsi signé une convention le 30 janvier 2025 avec un financement maximum par action plafonné à 11 600€. Cette convention prévoit déjà le cofinancement de la chef de projet sur ce dispositif.

Au regard des crédits encore disponibles, il est possible de signer un avenant à cette convention pour percevoir des aides financières allant jusqu'à 24 000 €/action (taux de cofinancement = 80%) sur de nouvelles actions.

Il est proposé d'ajouter, à la convention initiale, l'action de formation des entreprises, déjà financée par le syndicat mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

L'action suivante pourrait ainsi bénéficier d'un financement de 24 000 € :

- Formation de 3 entreprises / an à l'optimisation des tournées
- 30 000 € HT pour les 3 entreprises (financé à hauteur de 24 000 €) |

Après avis de la Commission Mixte du 12 juin 2026 et du Bureau du 12 juin 2026, il appartient au Comité Syndical de bien vouloir :

- 1 – Approuver l'avenant à la convention INTERLUD+ (avenant ci-joint).**
- 2 – Autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.**
- 3 – Autoriser Monsieur le Président à la signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.**

**Conclusions adoptées
A l'unanimité**

**Suivent les signatures,
Pour extrait conforme,**



Le Président

Arnaud JACOTTIN

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le



ID : 064-200024883-20260702-AV_INTERLUD-AR